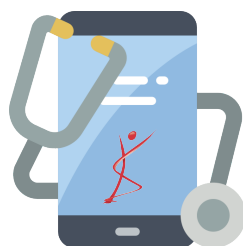


# BONNES PRATIQUES RELATIVES AU TÉLÉSOIN EN KINÉSITHÉRAPIE

COVID-19



Prescription médicale nécessaire  
Patient déjà vu, pas de « télé-bilan »

Vidéotransmission  
Si possible sécurisée



Respect du secret professionnel  
Présence parent/aidant possible

Libre-choix du praticien  
par le patient



Données intégrées au dossier médical  
Transmission au kiné/médecin traitant

Respect de la confraternité  
Interdiction de détournement



Ne pas entreprendre de soin  
mettant le patient en insécurité

Honoraires fixés par la NGAP  
Prise en charge assurance maladie

